

Bulletin

Mme Melle M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP [] [] [] [] [] Ville :

E-mail :

Age : ans

Parrainage 1 an - 35 €

(chèque à l'ordre du Conservatoire pour la Protection des Primates)

Parrainage 2 ans - 85 €

(chèque à l'ordre du Conservatoire pour la Protection des Primates)

Parrainage "extra" à partir de 145 €

(1 chèque de 45€ à l'ordre du Conservatoire pour la Protection des Primates et 1 chèque d'au moins 100€ à l'ordre de "Vallée des Singes Conservation")

Adhésion membre actif - 25 €

(chèque à l'ordre du Conservatoire pour la Protection des Primates)

Adhésion membre bienfaiteur à partir de 45 €

(1 chèque de 15€ à l'ordre du Conservatoire pour la Protection des Primates et 1 chèque d'au moins 30€ à l'ordre de "Vallée des Singes Conservation")

Espèce choisie :

(consultez la liste sur www.conservatoire-primates.com)

Nom de l'animal :

Je souhaite offrir le parrainage à :

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP [] [] [] [] [] Ville :

Age : ans

Si ce parrainage doit débuter à une occasion spéciale,

inscrivez la date choisie : ___/___/___

Je joins un chèque de _____ € à l'ordre du Conservatoire pour la Protection des Primates (et un second à l'ordre de "Vallée des Singes Conservation" dans le cas d'un parrainage "extra" et de l'adhésion membre bienfaiteur) et je m'engage à avoir pris connaissance des conditions de parrainage.

Signature

Date : ___/___/___



Parce qu'il n'y a plus de temps à perdre !
Parrainez ou adhérez et PROTÉGEZ !

©Photos : La Vallée des Singes, J. Vermeer - 06/2012 - Imprimé sur papier recyclé

blue-com.fr IMPRIMÉ VERT*



Parrainez un singe ou adhérez à l'association !

Retrouvez toutes les informations concernant les adhésions, les parrainages, ainsi que la liste des animaux à parrainer et leurs photos, sur le site internet de notre association :

www.conservatoire-primates.com

Envoyez votre bulletin et votre règlement à :
Conservatoire pour la Protection des Primates

Le Gureau - 86700 ROMAGNE

Tél : 05 49 87 20 20

conservatoire.primates@gmail.com



Participez à la protection des primates et de leur habitat !



LES ACTIONS du Conservatoire pour la Protection des Primates

La plupart des primates sont menacés d'extinction à plus ou moins court terme.

C'est pourquoi, depuis 1997, l'association "le Conservatoire pour la Protection des Primates" s'est engagée à protéger les primates et leurs habitats à travers 3 objectifs :

Sensibiliser le public à la protection de la nature

Soutenir différents projets de conservation des primates dans leur milieu d'origine

Favoriser la recherche scientifique sur les espèces de primates menacées et/ou peu connues

Les projets soutenus sur le terrain visent à mieux connaître une espèce et les menaces auxquelles elle a à faire face, mais également à mettre en place des mesures visant la protection des primates.

Souvent les activités humaines sont en cause (déforestation, braconnage, urbanisation, extraction minière, agriculture et élevage...). C'est pour cette raison que chaque projet soutenu comporte également une **dimension humaine**, afin d'aider les communautés locales à **préserver leur patrimoine naturel** et à le valoriser.

Avec votre soutien, différentes actions pourront être menées dans le but de sauvegarder de nombreuses espèces de primates.

Parrainez votre animal préféré !

A la Vallée des Singes, les animaux présentés sont considérés comme des ambassadeurs de leurs congénères dans la nature. En parrainant l'un d'entre eux, vous participez à la conservation des primates à travers le monde et devenez membre de l'association !

Le parrainage vous donne droit à :

- Un certificat de parrainage personnalisé avec une photo du singe choisi
- Une fiche sur la biologie et les mœurs de l'espèce à laquelle il appartient
- Des nouvelles de votre filleul, deux fois par an
- Le journal de l'association deux fois par an
- Une entrée gratuite pour venir rendre visite à l'animal que vous parrainez (pour le parrainage 1 an) ou une carte "Privilège" personnelle gratuite (pour le parrainage 2 ans). Cette carte vous permet de rendre visite à votre filleul aussi souvent que vous le souhaitez pendant toute la durée de votre parrainage.
- Pour le parrainage extra, vous bénéficiez d'une visite du Parc et de ses coulisses.

Conditions : le parrainage est valable 12 ou 24 mois, selon la formule choisie. N'oubliez pas que la vie des primates en captivité est, comme toute vie, sujette à des changements soudains : les animaux peuvent tomber malades ou, dans le cadre des programmes d'élevage, être transférés dans d'autres parcs zoologiques. Le parrainage d'un primate de la Vallée des Singes ne vous donne aucun droit légal ni sur lui ni sur les soins qui lui sont apportés. Un même animal peut également faire l'objet de plusieurs parrainages.

**Idée cadeau :
offrez un
parrainage !
... et offrez un
avenir aux singes
dans la nature**



Aidez-nous !

Parrainage :

Parrainage 1 an 35 €

Parrainage 2 ans 85 €

Parrainage "extra"*. à partir de 145 €

*Le parrainage "extra" vous permet de bénéficier d'une visite guidée du parc et de ses coulisses. Deux chèques : un chèque de 45 € à l'ordre du Conservatoire pour la Protection des Primates + un chèque d'au moins 100 € à l'ordre de "Vallée des Singes Conservation". Vous recevrez un reçu fiscal pour ce don de 100 € à notre fonds de dotation.



Adhésion au Conservatoire pour la Protection des Primates :

Adhésion membre actif 25 €

Adhésion membre bienfaiteur à partir de 45 €

(deux chèques : un chèque de 15 € à l'ordre du Conservatoire pour la Protection des Primates + un chèque de 30 € ou plus, à l'ordre de "Vallée des Singes Conservation")

Vous recevez une carte d'adhérent et le journal de l'association 2 fois par an. Vous êtes convié à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.



Vallée des Singes Conservation :

Vallée des Singes Conservation est le fonds de dotation consacré au financement du Conservatoire.

Un fonds de dotation est une nouvelle institution à but non lucrative, créée en France en 2008. Son but principal est de financer des missions d'intérêt général par des fonds privés.

Le fonds de dotation offre une réduction d'impôt égale à 66% du montant du versement pour un particulier et 60% pour une entreprise. Un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année. Le fonds de dotation peut également recevoir des legs !

**Protégez
les singes...
pour aider
les hommes !**